



Publié sur *Saint-Nom-la-Bretèche* (<https://www.saint-nom-la-breteche.fr>)

[Accueil](#) > GALLY MAULDRE SOUTIENT LES TPE ET PME

La Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) porte à votre connaissance plusieurs dispositifs réservés aux entreprises franciliennes

Documents :

 [Plaquette aides aux entreprises](#)

Voir aussi :

[Fond de résilience pour les TPE](#)

[Le Prêt garanti par l'Etat \(PGE\)](#)

[Les prêts de trésorerie octroyés par Bpifrance](#)

[Le prêt Rebond](#)

[Le fond de solidarité de la Région Île-de-France - Volet 2](#)

[PMUP COVID 19](#)

Contact :

Communauté de Communes Gally Mauldre
Place de la mairie - 78580 MAULE

Email : contact.mairie@maule.fr

Tel. 01 30 90 49 00

Bureaux ouverts du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Samedi : 9h-12h



INFORMATION AUX TPE ET PME DE GALLY MAULDRE

En dépit de l'importance des mesures financières mises en place ces dernières semaines (chômage partiel, reports de charge et d'échéances bancaires, prêts et garantie, fonds de solidarité...), des pans importants de l'économie francilienne n'y ont pas accès ou se retrouvent à des niveaux d'endettement et/ou de trésorerie qui laisseront peu de marge de manœuvre pour une reprise d'activité.

Les dispositifs d'aides sont nombreux, de nouvelles aides apparaissent encore régulièrement. La Communauté de Communes Gally Mauldre tient à porter à votre connaissance l'existence de plusieurs dispositifs réservés aux entreprises franciliennes :

- Le fonds de résilience pour les TPE de 0 à 20 salariés (y compris les commerçants) mis en place par la Région Île-de-France associée à la Banque des territoires. Gally Mauldre a décidé d'y participer à hauteur de 40 000 €. Au total,

160 000 € sont destinés exclusivement aux entreprises de notre territoire. Plus d'informations sur la plaquette téléchargeable dans l'encadré "Documents".

- Le Prêt garanti par l'Etat (PGE)
- Les prêts de trésorerie octroyés par Bpifrance
- Le prêt Rebond
- Le fond de solidarité de la Région Île-de-France - Volet 2. Attention votre demande doit être faite avant le 15 juillet.
- PM'UP COVID 19

>> voir les différents liens ci contre, colonne de droite pour consulter le détail de chaque dispositif

Source URL: <https://www.saint-nom-la-breteche.fr/fr/article/gally-mauldre-soutient-les-tpe-et-pme>